PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260706-CCAS_24_2026-DE

CCAS DE PLOUHA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 JUILLET 2026 14H00

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

Date de la convocation et de publicité : 29 JUIN 2026

Etaient présents : Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Ghislaine, DISQUAY Françoise, NOCET Anne-Lise, DERRIEN Nadine, MENDES Sylvie, CHARLES Joëlle, LE BANNER Catherine, LE ROUX Nathalie, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane,

Monsieur CROISSANT Guy,

Absents excusés : Madame KERBOEUF Tiphaine donne procuration à Madame LE POLES Ghislaine, Monsieur ANTOINE Gérard, donne procuration à Madame RUMIANO Valérie, Monsieur COMPAIN Xavier donne procuration à Madame LIBERGE Roselyne,

Absents : Madame MARTEL Charline, Madame LE NOIR Claudine,

Conseillers en exercice : 17 - **Conseillers présents :** 12 - **Pouvoirs :** 3 - **Votants :** 15

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LE JEAN

Délibération n° 24/26 : CCAS – Election vice-président (e) annule et remplace

Objet : Election de la vice-présidente et du vice-président délégué du CCAS

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président et de son vice-président délégué au vote à bulletin secret, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'action sociale et des familles :

Mme LE POLES Guislaine est élue vice-présidente du CCAS avec 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions.

M. ANTOINE Gérald est élu vice-président délégué du CCAS avec 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions.

Fait et délibéré à Plouha, le 06 JUILLET 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

